



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DU GUA

Arrêté municipal

Portant désignation d'un commissaire-enquêteur et mise à l'enquête publique du déclassement partiel du domaine public communal de l'impasse de la tour à Dercie en vue de sa cession à un riverain

ARRETE N° 2025 – 17

Le Maire de la commune du Gua,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et R141-4 et suivants ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R134-6 à R134-14 et R134-17 et R134-18 ;

Vu la délibération n°2025_11_81 du Conseil Municipal du 25 novembre 2025 approuvant le recours à la procédure de déclassement partiel du domaine public communal de l'impasse de la tour et autorisant Monsieur le Maire à organiser une enquête publique préalable, à choisir un commissaire enquêteur et à accomplir toutes les formalités relatives à cette procédure ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu la décision en date du 27 novembre 2024 du Président du Tribunal Administratif de Poitiers portant fixation de la liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : OBET – DATE – DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique relative au déclassement partiel du domaine public communal de l'impasse de la tour, située sur la commune du Gua, **du mardi 13 janvier 2026 à 9h au mardi 27 janvier 2026 à 17h**, soit pendant 15 jours consécutifs hors jours fériés.

ARTICLE 2 : COMMUNCIATION DU PROJET ET DEMANDE D'INFORMATION

Monsieur le Maire du Gua est responsable juridique du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la Mairie du Gua – 28, rue Saint Lauret 17600 Le Gua (05 46 22 80 08 – mairie@le-gua.com).

AR Prefecture

017-211701859-20251201-2025_17TER-AI
Reçu le 08/12/2025

ARTICLE 3 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Jean-Yves CARON est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier de mise à l'enquête comprend :

- une copie de la délibération n°81 du 25 novembre 2025
- une copie du présent arrêté
- une notice explicative comprenant les textes applicables, un plan de situation et un plan d'emprise du projet notamment.

ARTICLE 5 : MODALITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET OBSERVATIONS DU PUBLIC

Après accomplissement des mesures de publicité du présent arrêté et pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie du Gua pendant la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17 et le mercredi de 9h à 12h, hors jours fériés.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune (www.le-gua.com).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- soit sur le registre papier ouvert à cet effet à la mairie du Gua aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier ;
- soit par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse postale de la Mairie du Gua – 28 rue Saint Laurent 17600 Le Gua
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@le-gua.com

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie du Gua, pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 19 janvier de 14h à 17h
- mardi 27 janvier de 14h à 17h

Toute demande de rendez-vous téléphonique avec le commissaire enquêteur sera adressée par téléphone (05 46 22 80 08) ou par courrier électronique (mairie@le-gua.com).

Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

ARTICLE 6 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront remis à la mairie du Gua dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 7 : DIFFUSION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera consultable en mairie du Gua au jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune du Gua (www.le-gua.com) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Le public pourra en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public.

ARTICLE 8 : PUBLICITE DE L'ENQUETE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête sur le site internet de la mairie (www.le-gua.com). Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur le site quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 9 : DECISION AU TERME DE L'ENQUETE

Le conseil municipal délibérera à l'issue de l'enquête publique et de la remise des conclusions du commissaire enquêteur sur ce projet de déclassement. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés à la Sous-Préfecture de Rochefort.

ARTICLE 9 : EXECUTION DU PRESENT ARRETE

Monsieur le Maire de la commune du Gua est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera adressée au représentant de l'Etat dans le département, à Monsieur le commissaire enquêteur et Monsieur le président du tribunal administratif.

ARTICLE 10 : RECOEURS

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ainsi que d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait au Gua, le 01/12/2025

Le Maire



Patrice BROUHARD